FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire **Humanités professionnelles et techniques de qualification – 2e degré**

Consignes d'examen

Cycle	2021 – 2022/2
Titre	CE2D TQ/P
Matière	Français

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière : Français
Equivalent dans une grille horaire : 4 heures/semaine

●●● Programme

Selon la règlementation, les questions d'examen porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles[1]. Ces programmes sont téléchargeables sur le site

http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes

Numéro du programme : **464/2015/240**
(https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/464-2015-240.pdf)

Nom du programme :
Programme d'études du cours de français
Enseignement secondaire ordinaire
Humanités professionnelles et techniques
Deuxième et troisième degrés

Référentiel :
Compétences terminales et savoirs requis en Français – Humanités professionnelles et techniques
Publié au Moniteur belge le 17 avril 2014
http://www.enseignement.be/index.php?page=25189&navi=296

Les référentiels suivants déterminent les compétences et les savoirs de la formation commune aux 2e et 3e degrés et en 7e année professionnelle et technique de qualification:

- Compétences terminales et savoirs communs - humanités professionnelles et techniques - formation scientifique (en vigueur le 1er septembre 2016 en 3e et 5e années, le 1er septembre 2017 en 4e et 6e, et le 1er septembre 2018 en 7e année)
- Compétences terminales et savoirs communs - humanités professionnelles et techniques - français (en vigueur le 1er septembre 2016 en 3e et 5e années, le 1er septembre 2017 en 4e et 6e, et le 1er septembre 2018 en 7e année)

●●● Titre visé et type d'enseignement

Le Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré pour l'enseignement secondaire technique de qualification, artistique de qualification et professionnel (CE2DTQ/P).

[1] Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de l'examen de français

••• Modalités de passation

Type d'examen	1 partie ÉCRITE + 1 partie ORALE
Durée de l'examen	Partie ÉCRITE : 3 heures Partie ORALE : +/- 30 minutes (+ temps de préparation pour l'article)

••• Condition(s) particulière(s) pour présenter l'examen

Les candidats à besoins spécifiques doivent informer le Jury dans les délais impartis, en fournissant les attestations (récentes) nécessaires. Les aménagements demandés seront soumis à analyse.

Les candidats ne seront convoqués à la partie orale que s'ils ont préalablement présenté la partie écrite.

Les candidats ne seront interrogés à la partie orale que s'ils sont en possession des 3 œuvres dont il est question dans les modalités présentées ci-après, dans la partie « 2. Épreuve orale » (p. 8 et suivantes).

••• Matériel

	Partie écrite	**Partie orale**
Obligatoire	Matériel de base d'écriture.	Les 3 livres retenus par le ou la candidat·e.
Autorisé	Correcteur orthographique (format papier).	
Refusé	Ouvrages de référence (ex : dictionnaire, grammaire, Bescherelle, etc.)	Version numérique des œuvres retenues, analyses, notes et résumés divers.

Attention : il est nécessaire de faire la différence entre le matériel obligatoire et le matériel autorisé. Le matériel autorisé n'est pas indispensable pour la réussite de l'examen.

III. Consignes

Rappel préalable : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

Quelques précisions sur les termes utilisés :
L'expression « unité d'acquis d'apprentissage » (UAA) désigne « un ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué ».
L'expression « acquis d'apprentissage » désigne « ce qu'un candidat sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ».
Le terme « compétence » désigne « l'aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches ».

I. Épreuve écrite

La compétence d'écriture sera évaluée à partir de productions personnelles répondant à une intention de communication précise : informer **et/ou** persuader. Une grille d'évaluation précise, élaborée en fonction de la tâche demandée, sera remise aux candidats en même temps que la consigne.
L'orthographe et la maîtrise de la langue seront évaluées.

A. Répondre à des questions de compréhension relatives à un/des document/s imprimé/s

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA0 Justifier, expliciter.	Justifier par écrit une réponse à une question ou à une consigne.
UAA1 Rechercher l'information.	Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates, lesquelles seront (re)copiées ou transcrites avec références, si celles-ci sont demandées.

Il s'agira de manifester sa compréhension d'un ou de plusieurs documents en répondant à un questionnaire. Ce(s) document(s) peu(ven)t être le(s) support(s) de l'activité de réduction ou de résumé (voir point B à la page suivante) ou être additionnel(s).
Les candidats devront donc pouvoir naviguer dans le support qui leur sera soumis afin de trouver les informations demandées (UAA 1) et, si demandé, justifier leur réponse (UAA 0).

B. Réduire ou résumer un texte

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA1 Rechercher l'information.	Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates, lesquelles seront (re)copiées ou transcrites avec références, si celles-ci sont demandées.
UAA2 Réduire, résumer.	Résumer ou réduire un texte sous la forme d'un sommaire, d'une notice, d'un pavé informatif, d'un chapeau, pour informer autrui.

La réduction résulte d'une triple opération de sélection, d'effacement et d'articulation de fragments du texte source, notamment sous la forme d'un schéma/d'une structure/d'un tableau.
Le résumé implique la condensation et la reformulation du contenu du texte source, le respect de la structure de celui-ci et l'absence de marques de la subjectivité de l'auteur du résumé. Le texte support peut être de type narratif, informatif ou argumentatif.

Les productions des candidats seront appréciées en fonction des critères fournis, **à titre indicatif**, dans le tableau ci-dessous. Selon le type de texte source et selon l'exercice demandé (faire un résumé ou un sommaire, une notice, un pavé, un chapeau d'article), les critères d'évaluation pourront varier.

Exemple de grille pour l'évaluation d'un résumé, à partir d'un texte à visée informative :

GENRE	RÉSUMÉ (CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES À AMÉNAGER EN FONCTION DE L'EXERCICE DEMANDÉ)	
Lisibilité		▪ Écriture lisible. ▪ Mise en page.
Recevabilité	Linguistique	▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation. ▪ Correction de la syntaxe et du lexique.
	Sociale	▪ Respect du format imposé : nombre de mots. ▪ Soin de la copie.
Intelligibilité	Organisation des contenus	▪ Respect de l'organisation du texte source (ordre des informations). ▪ Respect de l'organisation-type éventuelle du genre de résumé imposé.
	Cohérence textuelle	▪ Respect du système des temps verbaux du texte source. ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Anaphores[2] adéquates.
Pertinence	Adéquation du texte à son intention : informer rapidement	▪ Adéquation de la sélection des informations au contenu du texte et au genre du résumé : sélection d'informations nécessaires et suffisantes. ▪ Fidélité au texte source : absence de déformation du texte source. ▪ Neutralité : absence de marques de subjectivité.

C. Le texte argumentatif : prendre position et étayer une opinion ou une demande

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA3 Défendre une opinion par écrit.	Prendre position et étayer une opinion ou une demande : – avis argumenté relatif à un choix, à une appréciation personnelle ; – lettre ou courriel de demande dans une relation asymétrique[3].

Les candidats doivent être capables d'appuyer par des arguments une opinion personnelle **ou** de formuler une demande dans une relation asymétrique.
La production des candidats sera appréciée en fonction des critères fournis, **à titre indicatif**, dans les tableaux ci-dessous.
Les critères d'évaluation peuvent varier selon l'exercice d'écriture demandé.

[2] Anaphores : procédés qui servent à la reprise d'éléments (idées, personnes, faits, objets) déjà évoqués dans le texte.

[3] Une relation est dite asymétrique lorsqu'elle implique des protagonistes ayant des statuts différents. Par exemple :

- Professeur / étudiant ;
- Prestataire / client ;
- Contrôleur / contrôlé.

Exemple de grille pour l'évaluation d'un avis argumenté relatif à un choix, à une appréciation personnelle :

GENRE	APPRÉCIATION PERSONNELLE ÉCRITE ARGUMENTÉE	
Lisibilité		▪ Écriture lisible. ▪ Mise en page.
Recevabilité	Linguistique	▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation. ▪ Correction de la syntaxe et du lexique.
	Sociale	▪ Registre et ton adaptés : absence de maladresse ou d'écart. ▪ Courtoisie : respect du récepteur dans les arguments.
		▪ Respect du format imposé : nombre de mots. ▪ Soin de la copie.
Intelligibilité	Organisation des contenus	▪ Organisation des informations selon une structure argumentative : - Présence d'une thèse dans l'introduction ; - Présence de X arguments bien distincts dans un corps de texte ; - Rappel de la thèse et de l'argumentation dans la conclusion. ▪ Adéquation à la thématique.
	Cohérence textuelle	▪ Organisation textuelle (segmentation). ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Anaphores adéquates.
Pertinence	Adéquation du texte à son intention : répondre à une sollicitation de jugement	▪ Développement : illustration des critères de jugement. ▪ Cohérence argumentative : progression et non contradiction. ▪ Énonciation marquée (présence du *JE*).

Exemple de grille pour l'évaluation d'une lettre de demande :

GENRE	LETTRE/COURRIEL DE DEMANDE	
Lisibilité		▪ Écriture lisible. ▪ Mise en page.
Recevabilité	Linguistique	▪ Correction de l'orthographe et de la ponctuation. ▪ Correction de la syntaxe et du lexique.
	Sociale	▪ Énonciation en rapport avec la lettre/le courriel : composantes et spécificités du genre (formules d'adresse, de politesse, etc.) ▪ Registre et ton adaptés (modalisateurs[4] éventuels pour atténuer la demande). ▪ Courtoisie : respect du récepteur dans les arguments.
		▪ Respect du format imposé : nombre de mots. ▪ Soin de la copie**.**
Intelligibilité	Organisation des contenus	▪ Organisation des informations selon une structure argumentative (précédée d'une introduction descriptive) : - Éléments constitutifs de la lettre ; - Introduction précisant et contextualisant la demande ; - Argumentation étayant la demande.
	Cohérence textuelle	▪ Segmentation en paragraphes. ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Anaphores adéquates.
Pertinence	Adéquation à la thématique Adéquation du texte à son intention : convaincre le destinataire de répondre à la demande	▪ Pertinence de la demande. ▪ Pertinence des arguments. ▪ Développement de l'argumentation : - Raisonnement de type : ○ Illustration, ○ Comparaison, ○ Cause-conséquence, etc. ▪ Cohérence argumentative : progression et non-contradiction.

N.B : Les caractéristiques du courriel de demande sont identiques à celles de la lettre si ce n'est que certaines composantes sont prises en charge automatiquement par le logiciel de messagerie (adresse du ou de la destinataire par exemple). Cette gestion automatisée ne dispense toutefois pas le ou la rédacteur·rice de préciser ses coordonnées et de respecter la structure de la lettre écrite (formule de politesse…).

[4] Un modalisateur est un mot ou un groupe de mots qui traduit l'appréciation du locuteur sur son propre énoncé. Par exemple, dans la phrase « Je suis certain qu'il est là aujourd'hui », le locuteur, par l'emploi du modalisateur « Je suis certain », insiste sur son degré de certitude quant à son propre énoncé.

2. Épreuve orale

Il est demandé aux candidats d'adapter leur comportement et leur tenue à la situation spécifique que constitue un examen oral.

Cette épreuve se compose de trois parties. Les deux premières sont consacrées à la rencontre d'œuvres littéraires, à savoir de courts romans. La troisième s'attache à l'analyse d'un article de presse que chaque candidat·e découvre le jour de l'épreuve.

Pour les deux premières parties, chaque candidat·e préparera **trois œuvres** choisies au préalable dans la liste fournie (voir la partie « Annexes » p. 13).

Cette liste n'est pas figée ; elle pourra être modifiée d'une session à l'autre. Les modifications qui seraient apportées à cette liste seront annoncées sur le site du jury dans des délais raisonnables.

REMARQUES IMPORTANTES CONCERNANT LES ŒUVRES CHOISIES :

1) Chaque candidat·e devra impérativement être en possession des trois ouvrages en version imprimée lors de l'épreuve. Les versions numériques ou audio ne sont pas admises. L'impossibilité de présenter les 3 ouvrages constitue un motif d'annulation de l'épreuve sans possibilité de report.

2) L'édition n'a pas d'importance du moment qu'elle présente le texte en version intégrale. Elle peut contenir (ou pas) un dossier pédagogique, des informations complémentaires sur l'œuvre, etc.

3) Les ouvrages ne peuvent pas être annotés. Ils peuvent en revanche contenir des signets ou des éléments surlignés ou soulignés.

Voici les UAA concernées par l'épreuve orale :

Unités d'acquis d'apprentissage	Compétences à développer et productions
UAA0 Justifier, expliciter.	Justifier une réponse. Expliciter une procédure mise en œuvre pour réaliser une tâche.
UAA1 Rechercher l'information.	Naviguer dans un texte écrit imprimé et sélectionner les informations adéquates.
UAA2 Réduire, résumer et synthétiser.	Réduire un texte ou résumer un texte pour informer autrui.
UAA4 Exprimer oralement une opinion et négocier.	Défendre oralement une opinion et l'étayer.
UAA6 Relater et partager des expériences culturelles.	Relater une rencontre avec une œuvre culturelle avec appréciation personnelle motivée.

- **Partie 1 : exprimer oralement un avis argumenté**

Au moment de l'épreuve, **l'examinateur ou l'examinatrice choisira un premier livre,** dans la sélection des **trois livres** proposée par le ou la candidat·e (voir liste reprise dans la partie « Annexes » p.13).

Il lui sera demandé de s'exprimer oralement et spontanément pendant un laps de temps compris entre 1 minute 30 et 2 minutes 30. L'intention de sa communication sera d'inciter à lire ou ne pas lire l'œuvre présentée, en fonction de son avis à ce sujet (UAA2, UAA4 et UAA6).

Son exposé comportera deux parties parfaitement distinctes :

a. INFORMER : un résumé apéritif qui présente l'intrigue et les thèmes.
b. INCITER : un avis personnel argumenté qui invite à lire ou à ne pas lire l'œuvre.

Conseils :

Pour la partie informative, il est vivement recommandé aux candidats de ne pas entamer une énumération sans but des personnages et de ne pas tout dévoiler de l'intrigue puisqu'il s'agit d'un résumé-apéritif.

Pour la partie incitative, les arguments choisis correspondront à des bases de jugement en rapport avec différents aspects du récit.
Voici, à titre indicatif, quelques éléments qui peuvent être abordés :

- l'histoire et ses différents aspects : le cadre spatio-temporel, les personnages, leur personnalité, les relations qu'ils entretiennent, l'intrigue et son déroulement, etc. ;
- le genre du récit ;
- la manière de raconter (choix du narrateur et ses incidences sur le point de vue, respect ou perturbation de l'ordre chronologique, création et maintien du suspense, recours à des dialogues, à des descriptions, art de l'intrigue, effet des procédés narratifs utilisés, etc.) ;
- le thème général du récit, l'intérêt qu'il peut susciter, les informations qu'il donne, le rapprochement avec d'autres œuvres connues, la situation de l'œuvre dans l'histoire littéraire, éventuellement l'idéologie sous-jacente, etc. ;
- le jugement personnel (impressions, émotions ressenties à la lecture, le rapport avec les goûts et les valeurs du lecteur), etc.

Il est attendu des candidats d'autres arguments que la simple évocation de la longueur ou de la facilité de lecture de l'ouvrage.

L'exposé de chaque candidat·e sera évalué en fonction des critères fournis, **à titre indicatif,** dans le tableau suivant :

Critères d'appréciation		
Recevabilité	Linguistique	▪ Respect des normes linguistiques : - Syntaxe de l'oral ; - Richesse et précision du vocabulaire.
	Sociale	▪ Fluidité de parole : impression de parole spontanée. ▪ Registre de discours adapté à la situation de communication. ▪ Énonciation marquée (présence du JE). ▪ Communication para-verbale et non verbale adaptée à la situation. ▪ Respect des valeurs humanistes et démocratiques
Audibilité		▪ Volume suffisant. ▪ Articulation suffisante. ▪ Débit adéquat.
Intelligibilité	Densité et clarté des informations	▪ Clarté lexicale. ▪ Clarté syntaxique. ▪ Proportion acceptable d'implicites : compréhension aisée pour qui n'a pas lu l'œuvre en question.
	Cohésion textuelle	▪ Anaphores adéquates. ▪ Connecteurs appropriés au rapport logique. ▪ Clarté et organisation de l'exposé.
Pertinence	Adéquation à l'expérience de lecture	▪ Présence d'une appréciation personnelle à l'expérience de lecture.
	Adéquation du texte à son intention : persuader, inciter à lire (ou pas) le livre	▪ Présence d'une thèse incitative. ▪ Développement d'une argumentation à visée incitative. ▪ Sélection d'informations nécessaires et suffisantes. ▪ Respect de la consigne relative à la durée.

- **Partie 2 : répondre à des questions portant sur une œuvre**

Au moment de l'épreuve, **l'examinateur ou l'examinatrice choisira un second livre**, dans la sélection des trois livres proposée par le ou la candidat·e.

Il ou elle devra être capable de répondre aux questions des examinateurs relatives à :

a) l'œuvre (intrigue, thèmes, personnages, auteur, etc.) (UAA1 & UAA2) ;

b) la compréhension de l'œuvre (UAA1 & UAA2) ;

c) une appréciation personnelle motivée (UAA4).

Chaque candidat·e devra être capable de justifier ses éléments de réponse en exposant les raisons pour lesquelles il ou elle les juge valides ou en détaillant la méthode mise en place pour élaborer les éléments de réponse (UAA0).

- **Partie 3 : prouver la compréhension d'un article de presse**

L'examinateur ou l'examinatrice remettra au candidat un article de presse traitant d'un fait de société. Chaque candidat·e aura un temps de préparation afin de découvrir et préparer le texte. La prise de notes est autorisée.

Le ou la candidat·e devra être capable :

a) de résumer le texte (UAA2),

b) d'en dégager la structure (UAA2),

c) de repérer les arguments avancés et les informations contenues dans le texte (UAA1 & UAA2),

d) de prendre position et motiver son opinion (UAA4),

e) de répondre aux questions qui auront essentiellement pour but de vérifier la qualité de la compréhension du texte (UAA1).

Le ou la candidat·e devra être capable de justifier ses éléments de réponse en exposant les raisons pour lesquelles il ou elle les juge valides ou en détaillant la méthode mise en place pour élaborer les éléments de réponse (UAA0).

IV. Évaluation

●●● Pondération

Épreuve écrite : 60 points

Épreuve orale : 40 points

L'examen de français (écrit + oral) est ramené sur une note finale de 20 points.

V. Annexes

●●● Liste de livres

Le ou la candidat·e doit choisir trois œuvres dans la liste proposée ci-après :

- AMMANITI Niccolo, *Je n'ai pas peur*
- CHARTRES MARIE, *Les petits orages*
- GUÈNE Faïza, *Les gens du Balto*
- KESZEI Nicolas, *Peau de clown*
- LOWRY LOIS, *Le passeur*
- OLLIVIER Mikaël, *Frères de sang*

Pour les cycles suivants, des mises à jour de cette liste sont possibles. Merci de consulter le site régulièrement.

Chaque candidat·e doit se présenter à l'examen oral muni·e de ses trois livres en version imprimée, sans quoi **l'épreuve orale sera annulée sans possibilité de report**.

À retenir : toutes les bibliothèques ouvertes au public proposent des livres et des documents qui pourraient s'avérer d'une grande utilité pour les candidats dans la préparation de l'examen oral de français.

Récapitulatif

- **ÉPREUVE ÉCRITE :**
  Durée : 3 heures
  Total des points : 60

  A) Réponse à des questions de compréhension relatives à un ou des document·s imprimé·s (UAA 0 et UAA 1) ;

  B) Rédaction d'un résumé ou d'une réduction de texte ou d'un tableau comparatif (UAA 1 et UAA 2) ;

  C) Rédaction d'un avis argumenté ou d'une demande argumentée dans une relation asymétrique (UAA 3).

- **ÉPREUVE ORALE :**
  Durée : +/- 30 minutes (+ temps de préparation sur l'article de presse)
  Total des points : 40

  Matériel obligatoire : les trois œuvres choisies par le ou la candidat·e en version imprimée (sans quoi **l'épreuve orale sera annulée sans possibilité de report)**.

  1) Expression orale d'un avis argumenté : à partir d'une des œuvres (choisie par l'examinateur ou l'examinatrice dans la sélection des trois ouvrages), prendre la parole pour un exposé d'1 minute 30 à 2 minutes 30 dont l'intention est d'informer et d'inciter à lire ou à ne pas lire le livre (UAA 2, UAA 4 et UAA 6).

  2) Sélection d'informations en vue de répondre à des questions : à partir d'une seconde œuvre (également choisie par l'examinateur ou l'examinatrice dans la sélection des trois ouvrages), répondre à des questions et justifier ses réponses (UAA 0, UAA 1, UAA 2, UAA 4, UAA 6). Un avis personnel peut également être demandé sur le livre.

  3) Compréhension d'un article de presse : à partir d'un article de presse, résumer le texte, répondre à des questions, justifier ses réponses, prendre position et motiver son opinion (UAA0, UAA1, UAA2, UAA4).

Bonne préparation !